

DIRECTION GÉNÉRALE

Céline VIGNÉ
Directrice Générale des
Centres Hospitaliers de VIENNE, de
BEAUREPAIRE, de CONDRIEU et du
PILAT RHODANIEN

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2025 – 001

EVOLUTION DES TARIFS DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS 2024- 2027

Magdelène HUSTACHE
Chargée des Affaires Générales
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

La Directrice,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et R. 6145-1 et suivants,
- Vu le rapport de présentation relatif à l'évolution des tarifs de l'Institut de Formations en Soins Infirmiers 2024-2027,
- Après concertation avec le Directoire en sa séance du 02 juillet 2024,
- Considérant que la décision n° 2024-048 ne présente pas tous les éléments concertés et validés en Directoire en séance du 02 juillet 2024,

Fixe conformément au rapport présenté, l'évolution des tarifs de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers 2024-2027 ainsi qu'il suit :

I. Tarifs des formations certifiantes

1) Formation aide-soignante

- **Inscription aux épreuves de sélection** : Gratuité
- **Rémunération des jurys aides-soignants professionnels**
A compter de la sélection 2023 :
 - ½ heure : 6 euros brut
 - 1 heure : 12 euros brut+ remboursement des frais de transport (si agent du CH Vienne, pas de remboursement des frais de transport si la participation au jury se fait à l'issue d'une journée de travail)
- **Financement de la formation (parcours complet)**
Pour les parcours partiels : tarif horaire x nombre d'heures de formation

	Année universitaire 2023 - 2024	Année universitaire 2024 - 2025	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027
Tarif horaire	9,10 euro/heure	9,20 euros /heure	9,30 euros/heure	9,50 euros/heure
Parcours complet OPCO et employeurs	7 007 euros	7 084 euros	7 161 euros	7 315 euros
Parcours complet Autofinancement	4205 euros	4 251 euros	4 312 euros	5 486 euros

Blocs	Année universitaire 2023 - 2024	Année universitaire 2024 - 2025	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027
Tarifs horaires	9,10 euro/heure	9,20 euros /heure	9,30 euros/heure	9,50 euros/heure
Bloc 1 : 168 h Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	1 528, 80 euros	1 545,60 euros	1 562,40 euros	1 596 euros
Bloc 2 : 294 h Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins	2 675,40 euros	2 704,80 euros	2 734,20 euros	2 793 euros
Bloc 3 : 91 h Information et communication	828,10 euros	837,20 euros	846,30 euros	864,50 euros
Bloc 4 : 35 h Entretien de l'environnement et des matériels	318,50 euros	322 euros	325,50 euros	332,50 euros
Bloc 5 : 105 h Travail en équipe	955,50 euros	966 euros	976,50 euros	976,50 euros

- Stage complémentaire à réaliser après échec au diplôme d'état (post présentation au jury final)

Le tarif hebdomadaire est à multiplier par le nombre de semaines de stage à réaliser, suite aux préconisations du jury final. Ce tarif inclut le suivi pédagogique de l'élève jusqu'à la présentation au jury final du diplôme d'état après réalisation du stage.

Tarifs	Stage débuté en 2024	Stage débuté en 2025	Stage débuté en 2026	Stage débuté en 2027
Tarif hebdomadaire	58 euros/semaine	59 euros/semaine	60 euros/semaine	63 euros/semaine

2) Formation en soins infirmiers

- Epreuves de sélection

Tarifs	Sélection 2024	Sélection 2025	Sélection 2026	Sélection 2027
Parcoursup	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
FPC	150 euros	150 euros	150 euros	170 euros

- Financement de la formation (parcours complet) :

En cas de dispense d'enseignement : pas de modification de tarif

Tarifs	Année universitaire 2023 - 2024	Année universitaire 2024 - 2025	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2027 - 2028
Tarif annuel OPCO et employeurs	6 300 euros	6 400 euros	6 500 euros	6 500 euros	6 700 euros
Autofinancement	6 300 euros	4 800 euros	4 900 euros	5 000 euros	5 300 euros

- Parcours spécifique pour les aides-soignants expérimentés (permettant un accès direct en 2^{ème} année) :

Années	Année civile 2024	Année civile 2025	Année civile 2026	Année civile 2027
Sélection FPC	150 euros	150 euros	150 euros	170 euros
Sélection Parcours Spécifique	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Parcours Spécifiques	1 600 euros	1 600 euros	1 800 euros	2 000 euros

II. Accompagnement à la VAE

- Candidat inscrit sur France VAE (VAE aide-soignant ou VAE auxiliaire de puériculture) : salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, bénévole, aidant familial pour les missions d'architecte accompagnateur de parcours, les tarifs suivants s'appliquent sur le plan national :

Service	Taux horaire maximum	Volume horaire maximum
Faisabilité, suivi administratif et comptable du dossier + Entretien post-jury	Forfait : 300 euros net	Forfait
Accompagnement individuel	70 euros/heure net	15 heures
Accompagnement collectif	35 euros/heure net	10 heures
Complément formatif	25 euros/ heure net (Tarif plafond à facturer au tarif réel)	35 heures

Tarif mai 2024

- ⇒ Si c'est un architecte accompagnateur extérieur de parcours qui nous adresse un candidat pour une formation, ce sont les conditions tarifaires de l'IFSI de Vienne qui s'appliquent.

- Candidat non inscrit sur France VAE (VAE aide-soignant) : Fonctionnaire

Type d'accompagnement	Début en 2024 (1 ^{ère} rencontre)	Début en 2025 (1 ^{ère} rencontre)	Début en 2026 (1 ^{ère} rencontre)	Début en 2027 (1 ^{ère} rencontre)
Individuel	57 euros/heure	60 euros/heure	65 euros/heure	70 euros/heure
Collectif : Tarif horaire Nombre d'heures Tarif	12 euros/heure A déterminer A déterminer	15 euros/heure A déterminer A déterminer	18 euros/heure A déterminer A déterminer	20 euros/heure A déterminer A déterminer
Simulation entretiens supplémentaires (Durée : 1 h/simulation)	12 euros / entretien	14 euros / entretien	15 euros / entretien	18 euros / entretien

III. Tarifs des formations HORS périmètres

Formations	Année civile 2024	Année civile 2025	Année civile 2026	Année civile 2027
Adaptation à l'emploi des aides-soignants En attente des textes réglementaires	21 heures 400 euros	21 heures 400 euros	21 heures 500 euros	21 heures : 600 euros 28 heures : 700 euros 35 heures : 800 euros
Assistant de soins en gériatrie (ASG) En attente des textes réglementaires	140 heures 1 800 euros	140 heures 1 900 euros	140 heures 2 000 euros	140 heures 2 100 euros
Brancardiers (formation spécifique)		Création : 14 heures : 250 euros	14 heures : 275 euros	14 heures : 300 euros
Contention	14 heures 250 euros	14 heures 275 euros	14 heures 300 euros	14 heures 350 euros
Ergomotricité : la mobilisation des personnes	14 heures 350 euros	14 heures 350 euros	14 heures 350 euros	14 heures 400 euros
Ergomotricité : le port de charges	14 heures 350 euros	14 heures 350 euros	14 heures 350 euros	14 heures 400 euros
Initiation à la prise en charge d'une personne âgée en EHPAD	70 heures 1 100 euros	70 heures 1 200 euros	70 heures 1 300 euros	70 heures 1 400 euros
Maître de stage	17,5 heures 350 euros	17,5 heures 400 euros	17,5 heures 400 euros	17,5 heures 450 euros
Professionnels de proximité	14 heures 300 euros	14 heures 350 euros	14 heures 350 euros	14 heures 400 euros

Formations	Année civile 2024	Année civile 2025	Année civile 2026	Année civile 2027
Tutorat aide-soignant	28 heures 500 euros	28 heures 550 euros	28 heures 600 euros	28 heures 650 euros
Tutorat infirmier	28 heures 500 euros	28 heures 550 euros	28 heures 600 euros	28 heures 650 euros
Tuteur : Analyse des situations professionnelles	1 journée (7h) 150 euros	1 journée (7h) 175 euros	1 journée (7h) 200 euros	1 journée (7h) 200 euros
Formations institutionnelles à la demande (hors thématiques au catalogue)	Durée entre 2 h et 4 h (1/2 journée) : 100 euros Durée supérieure à 4 h (1 journée) : 150 euros	Durée entre 2 h et 4 h (1/2 journée) : 150 euros Durée supérieure à 4 h (1 journée) : 200 euros + Frais de transport des formateurs si formation hors IFSI	Durée entre 2 h et 4 h (1/2 journée) : 150 euros Durée supérieure à 4 h (1 journée) : 200 euros + Frais de transport des formateurs si formation hors IFSI	Durée entre 2 h et 4 h (1/2 journée) : 200 euros Durée supérieure à 4 h (1 journée) : 300 euros + Frais de transport des formateurs si formation hors IFSI
Rencontre annuelle des tuteurs	3 heures 5 euros de participation aux frais	3 heures 5 euros de participation aux frais	3 heures 6 euros de participation aux frais	3 heures 6 euros de participation aux frais

IV. Location de salle et prêt de matériels

	Année universitaire 2023 - 2024	Année universitaire 2024 – 2025	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2027 - 2028
Location : ½ journée	100 euros	120 euros	150 euros	150 euros	175 euros
Location : Journée	175 euros	200 euros	250 euros	250 euros	300 euros
Prêt de matériel informatique ou vidéo, etc.	50 euros	60 euros	70 euros	70 euros	80 euros

V. Centre de documentation et d'information

L'inscription au Centre de documentation et d'information sont gratuits.

Le prêt d'ouvrages et de revues sur place sont gratuits.

La reproduction et l'envoi par mail d'articles sont :

- Gratuits pour les personnels des établissements en direction commune ;
- Facturés pour les personnels des établissements extérieurs (hors direction commune) sur la base de :

Années civiles	2024	2025	2026	2027
1 page (recto)	0,20 centimes d'€	0,30 centimes d'€	0,30 centimes d'€	0,35 centimes d'€
2 pages (recto / verso)	0,40 centimes d'€	0,60 centimes d'€	0,60 centimes d'€	0,70 centimes d'€

En cas de non-restitution de livres ou de revues, il est demandé à l'emprunteur de payer :

- Soit une somme correspondant au prix du livre, si celui-ci est toujours édité (ce qui permet de racheter un exemplaire neuf) majorée de frais de port éventuels ;
- Soit de verser une indemnité compensatrice de la perte de l'ouvrage pour le CDI, s'il n'est pas possible de racheter un exemplaire neuf :

Années civiles	2024	2025	2026	2027
Rachat neuf possible	Prix de l'ouvrage + frais de port éventuels	Prix de l'ouvrage + frais de port éventuels	Prix de l'ouvrage + frais de port éventuels	Prix de l'ouvrage + frais de port éventuels
Rachat neuf non possible	50 euros	60 euros	60 euros	75 euros

Fait à Vienne, le 06 janvier 2025

Céline VIGNE,

La Directrice Générale